



HAL
open science

Conditionnel, dialogisme et verbes factif

Jacques Bres, Sascha Diwersy, Giancarlo Luxardo

► **To cite this version:**

Jacques Bres, Sascha Diwersy, Giancarlo Luxardo. Conditionnel, dialogisme et verbes factif. Langue française, 2018, 200, pp.35-47. 10.3917/lf.200.0035 . hal-04139569

HAL Id: hal-04139569

<https://hal.science/hal-04139569>

Submitted on 23 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bres J., Diwersy S. & Luxardo G. (2018). Conditionnel, dialogisme et verbes factifs, *Langue Française* 200, 35-47.

Conditionnel, dialogisme et verbes factifs

L'article analyse l'usage temporel du conditionnel (présent) dans les constructions factives négatives *ne pas savoir/ ne pas se douter /ignorer que* + conditionnel, p. ex. : *Ma fille ne se doutait pas que je passerais par là*, qui semble invalider l'hypothèse selon laquelle l'ultériorité se calcule à partir d'une énonciation rapportée. L'étude sur corpus fait apparaître que le conditionnel, que l'on trouve dans les constructions factives positives dès l'ancien français (*ma fille se doutait que je passerais par là*), n'apparaît dans les tours factifs négatifs qu'au XVII^e siècle. Nous faisons l'hypothèse que, sur le chemin de la grammaticalisation de l'emploi *subjectif* initial en emploi *objectif* (XIX^e siècle), cette construction correspond à une étape de *switch context*, dans laquelle la valeur source *subjective* s'efface au profit de la valeur cible *objective*.

Mots-clés : conditionnel, verbe factif, dialogisme, ultériorité du passé, grammaticalisation

Conditional, dialogism and factive verbs

This article analyzes the temporal use of the (present) conditional in the negative factive constructions *ne pas savoir/ ne pas se douter /ignorer que* + *ne pas savoir/ ne pas se douter /ignorer que* + conditional (e.g. *Ma fille ne se doutait pas que je passerais par là* [My daughter did not suspect I would go through there]), that seems to invalidate the hypothesis according to which ulteriority is calculated from a reported enunciation. The corpus study highlights that the conditional found in positive factive structures from Old French onwards (*ma fille se doutait que je passerais par là* [my daughter suspected I would go through there]) only appears in negative factive structures in the 17th century. We hypothesize that, on the grammaticalization path of the initial *subjective* use into an *objective* use (19th century), that construction constitutes a *switch context*, in which the *subjective* source value disappears in favour of the *objective* target value.

Keywords: conditional, factive verb dialogism, ulteriority in the past, grammaticalization.

Jacques Bres, Sascha Diwersy & Giancarlo Luxardo, Praxiling, UMR 5267, Université Montpellier 3

Conditionnel, dialogisme et verbes factifs

Il s'agit dans cet article de rendre compte d'un usage temporel du conditionnel dans un type de construction factive illustrée en (1) qui semble invalider frontalement l'hypothèse selon laquelle le conditionnel est un temps dialogique en langue, à savoir présuppose un dédoublement énonciatif (Bres 2009, 2010a) :

(1) Ma fille *ne se doutait pas* que je *passerais* par là. (F.-R. de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, 1848)

Dans un premier temps, nous rappelons l'hypothèse dialogique, et décrivons le type d'emploi du conditionnel réalisé en (1) qui semble la contredire (section 1.). Nous apportons ensuite, en

appui sur la diachronie et sur la grammaticalisation, des éléments de réponse qui en rendent compte dans les cadres de ladite hypothèse, et permettent de poser ce tour comme une étape sur le chemin de la grammaticalisation de l'emploi *subjectif* du conditionnel en emploi *objectif* (section 2.).

1. Le conditionnel, un temps dialogique ?

Nous commencerons par définir le dialogisme (1.1.), avant de rappeler brièvement notre analyse antérieure du conditionnel comme temps dialogique, apparemment prise en défaut dans (1) (1.2.).

1.1. Dialogisme de l'énoncé

La notion de dialogisme, empruntée aux écrits du cercle de Bakhtine, vise à prendre en compte le fait que certains énoncés manifestent une hétérogénéité énonciative, en ce sens qu'ils apparaissent comme procédant de l'interaction d'une énonciation [E] avec une énonciation autre, que nous symbolisons par [e], interaction qui se signifie par différents marqueurs dialogiques (Bres, Nowakowska et Sarale 2018). Soit l'occurrence conversationnelle relevée récemment :

(2) Un père et sa fillette d'environ cinq ans font du vélo sur une piste cyclable. L'enfant, qui pédale devant son père, tend à rouler vers le milieu de la chaussée (mai 2018, Montpellier) :

Père – mets-toi bien à droite

Fillette (reprenant la droite de la piste, et sur un ton agacé) – **mais j'y suis À DROITE**

L'acte de parole de la fillette correspond à l'énonciation [E] : l'énoncé dialogique (E) (« Mais j'y suis à droite »), procède de l'interaction avec l'énoncé (e) (« mets-toi à droite » qui présuppose que la fillette ne s'y trouve pas) de l'énonciation [e] immédiatement antérieure. Le dialogisme de l'énoncé (E) se marque (i) syntaxiquement par la dislocation à droite du SP *à droite* (annoncé par le pronom adverbe *y*), qui est repris à l'énoncé antérieur (e), en correction (*mais*) et substitution de « mets-toi » par « j'y suis » ; et (ii) intonativement par un fort marquage prosodique : « à droite » est à la fois détaché de ce qui précède, accentué et énoncé avec force : la fillette signale de la sorte son exaspération à l'injonction paternelle de se mettre à droite... L'énoncé (E) « mais j'y suis à droite » relève de la *syntaxe dialogique* (Du Bois 2014) : il fait entendre deux « voix » (hiérarchisées) : celle de la fillette et celle de son père, avec laquelle elle entre en interaction.

En quoi le dialogisme, saisi en (2) au niveau syntaxique et prosodique, peut-il affecter un temps verbal comme le conditionnel ?

1.2. Le conditionnel, un temps dialogique ?

Soit (3) :

(3) J'avais convenu avec Albertine qu'elle *viendrait* me voir un peu avant minuit. (M. Proust, *À la recherche du temps perdu*, 1922)

Morphologiquement, le conditionnel est formé de deux affixes : l'infixe [r], qui procède de l'infinitif, et le suffixe [ε] (ou [i] aux personnes 4 et 5), qui procède de l'imparfait. [ε] (ou [i]) situe dans le passé à (t_{n-1}) une énonciation autre que celle du sujet de l'énonciation, à partir de laquelle est calculé ledit procès ; [r] situe le procès *venir* en ultériorité par rapport à cette énonciation. Comme le futur est un *ultérieur du présent*, le conditionnel est un *ultérieur du passé*. Le procès à venir est inscrit dans le temps ramifié des possibles (Kripke 1963, Rescher et Urquart 1971, Gardies 1975) définitoire de l'ultériorité : Albertine peut aussi bien être venue que ne pas être venue. À la différence de l'ultériorité du futur qui est déictique, l'ultériorité du conditionnel est anaphorique : elle a pour origine l'énonciation [e] du sujet de l'énoncé située à (t_{n-1}), antérieure à l'énonciation [E] à t_0 . Nous dérivons le fonctionnement énonciatif dialogique du conditionnel de son fonctionnement temporel, lisible dans sa morphologie¹.

Si l'approche dialogique explique le conditionnel *viendrait* de (3), elle semble doublement contredite par le conditionnel *passerais* de (1) : (i) du fait du sémantisme de *ne pas se douter*, le sujet de l'énoncé « ma fille » ne saurait être l'énonciateur à partir duquel se construit le procès *passer* comme ultérieur. Pas d'hétérogénéité énonciative donc. (ii) Le procès *passer par là* n'est pas une *possibilité* inscrite dans le temps ramifié, mais une *réalité* inscrite dans l'unilinéarité du passé : nous comprenons que le sujet de l'énonciation qui co-réfère au sujet *je* de la complétive (dit qu'il) est bien *passé par là*, dans le passé. Pas de ramification donc.

Est-ce là la pierre d'achoppement de notre hypothèse ?

2. De la grammaticalisation de l'emploi *subjectif* du conditionnel en emploi *objectif*

Nous présenterons la notion de conditionnel *objectif* (2.1.), puis la catégorie de verbe *factif* (2.2.), qui nous permettront de traiter la question du conditionnel dans ce type de tour (2.3.).

2.1. Du conditionnel *subjectif* au conditionnel *objectif*

Damourette et Pichon ont été les premiers à notre connaissance à relever dans les travaux de l'historien J. Bainville du début du XX^e siècle des occurrences de conditionnel permettant de « prévoir un avenir qui est en réalité passé » ([1911-1936]1970 : §1842). À leur suite, différents linguistes ont signalé ce type d'emploi. Nilsson-Ehle (1943) parle opportunément d'usage *objectif* – le procès actualisé au conditionnel s'est effectivement passé – pour l'opposer à l'usage *subjectif* dans lequel le procès est envisagé comme ultérieur à partir d'une subjectivité et s'inscrit dans le temps ramifié, comme en (3). Il date l'usage objectif du début du XX^e siècle. Nous avons avancé, dans des travaux antérieurs (Bres 2010b, 2012), que l'emploi *subjectif* du conditionnel, présent dès l'ancien français :

(4) [...] si trouva on que les lettres qui estoient escrites sur les nefz pourtraites *disoient que* de vers Occident *viendroient* une gent haut tondue à costeles de fer, qui Constantinople *conquerroient*. (Robert de Clari, *La Conquête de Constantinople*, 1216)

¹ La spécificité énonciative du conditionnel a été décrite dans d'autres cadres théoriques, notamment ceux de la polyphonie (*i. a.* Korzen et Nølke 1990, Abouda 1997, Vuillaume 2001, Haillet 2002).

a donné naissance, au terme d'une longue grammaticalisation, à l'emploi *objectif*, dont nous datons les premières occurrences de la première moitié du XIX^e siècle : l'ultériorité s'y construit à partir non d'une énonciation rapportée mais d'un procès précédent et s'inscrit dans l'unilinéarité du passé. La première occurrence que nous ayons rencontrée se trouve chez Balzac :

(5) Mais, à son insu, l'égoïsme lui avait été inoculé. Les germes de l'économie politique à l'usage du parisien, latents en son cœur, ne devaient pas tarder à y fleurir, aussitôt que de spectateur oisif il **deviendrait** acteur dans le drame de la vie réelle. (Balzac, *Eugénie Grandet*, 1833)

Dans cette expression de l'ultériorité objective dans le passé, le conditionnel a été précédé par les tours périphrastiques *devoir*_{imparfait} + inf. (6) dès le XVII^e siècle, et *aller*_{imparfait} + inf. dès le XVIII^e siècle (7) :

(6) Le mariage de la princesse Anne fut un heureux commencement d'un si grand ouvrage. Mais, hélas ! tout ce qu'elle aimait **devait être** de peu de durée. Le prince, son époux, lui fut ravi, [...]. (J.-B. Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine*, 1685)

(7) Le moment approchait où l'une des plus charmantes femmes de la capitale **allait dissiper** les ténèbres qui m'environnaient, et m'initier aux plus doux mystères de Vénus. (J.-B. Louvet de Couvray, *Une année dans la vie du chevalier de Faublas*, 1787)

L'emploi objectif du conditionnel (désormais C.O.), sporadique au XIX^e siècle, se développe au XX^e siècle. Une analyse plus précise fait apparaître que, dans un premier temps, le C.O. est employé en fonction textuelle de *prolepse*, d'abord en subordonnée, ce qui est le cas en (5), puis en indépendante. Dans un second temps, au XX^e siècle, il en vient à actualiser le procès d'une proposition *narrative* intégrée à la diégèse :

(8) Au fil des ans, la mention *Live at the Village Vanguard* est devenue un label de qualité indiscutable. Pourtant à l'origine, ce sous-sol n'était nullement destiné à présenter des musiciens de jazz. [...] Le Village Vanguard **amorcerait** un tournant en 1941 en accueillant les bluesmen Leadbelly et Josh White. L'année suivante, les Monday Night sessions débutèrent. [...] (*Jazzman*, avril 2009)

Enfin, en affaiblissement de l'ultériorité en simple succession, certains romanciers contemporains comme J. Echenoz, en usent *en rafale* (Asic *et al.* 2017) : plusieurs C.O. actualisent des procès successifs, en alternance et concurrence avec le passé simple :

(9) Elle passa la journée chez elle, chauffant une conserve et se couchant à 22h30 avec un livre. Cette fois elle **s'éveillerait** au milieu de la nuit, **tenterait** de lire dans le noir l'heure sur sa montre avant d'allumer la lampe, trois heures vingt-cinq. Elle éteignit pour aussitôt rallumer, sachant qu'elle ne se rendormirait pas ni ne recourrait au livre, au walkman, à rien. Debout, mobile, Victoire **parcourrait** toutes les pièces du pavillon, ce qui **prendrait** peu de temps, les **parcourrait** deux fois, [...]. Lorsque Victoire s'y mit la vaisselle produisit une symphonie, l'aspirateur un opéra [...]. (J. Echenoz, *Un an*, 1997)

Nous parlons de grammaticalisation dans la mesure où ce développement de l'emploi objectif à partir de l'emploi subjectif se réalise dans le cadre d'une extension syntaxique (l'usage du conditionnel n'est plus lié à un verbe d'énonciation introducteur) ; il produit un changement sémantique (le procès n'est plus de l'ordre du possible, mais de l'irrévocable) et s'accompagne de l'effet de sens de *mise en perspective*, dans lequel on peut voir la

persistance, sous une forme abstraite, de la structure initiale d'une ultériorité se développant à partir d'une énonciation rapportée.

La langue a donc trouvé avec le conditionnel, complémentarément aux tours périphrastiques *devait* + inf. et *allait* + inf., le moyen de signifier l'ultériorité proleptique ou simplement la succession narrative dans le passé *explicitement*, par des formes verbales. Ce qu'elle faisait jusqu'alors *implicitement* avec le passé simple (auquel était éventuellement conjoint un circonstant temporel) :

(10) Le comte de Goas, colonel de Bourbonnais, y périt ; le marquis de Donge, colonel de Soissonnais, y reçut une blessure dont il **mourut** six jours après. (Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*, 1769)

Notre hypothèse est que le conditionnel que l'on trouve dans (1) semble bien en emploi objectif. Cette première analyse doit être confortée diachroniquement : si emploi objectif il y a, on ne devrait trouver ce tour que tardivement. L'étude sur corpus non seulement vérifie cette condition, mais révèle que le tour factif négatif apparaît même avant le C.O. de (5), dès le XVII^e siècle. Nous ferons l'hypothèse qu'il s'agit là d'une étape de *switch context*, précédant la *conventionnalisation* de la valeur objective, selon le schéma quadriphasé de la grammaticalisation proposé par Heine (2002). Au préalable, nous devons présenter la spécificité des verbes factifs (section 2.).

2.2. Verbes factifs

L'article de Kiparsky & Kiparsky (1971) a attiré l'attention des linguistes sur un type de verbe : les verbes *factifs*, qui ont la particularité d'introduire une complétive dont le contenu est présupposé « vrai » par le sujet de l'énonciation, à tout le moins qui le présente comme tel à son allocutaire. La négation ou l'interrogation de ces verbes conserve cette présupposition. L'énoncé négatif (1) : « ma fille ne se doutait pas que je passerais par là » a la même présupposition que l'énoncé positif correspondant : *Ma fille se doutait que je passerais par là*, ou que l'énoncé interrogatif *Ma fille se doutait-elle que je passerais par là ?*, à savoir que <je suis bien passé par là> (cf. Gosselin 2014). Ajoutons que la factivité s'efface lorsque, au lieu de la complétive, on a une percontative introduite par *si*. L'énoncé :

(1b) Ma fille *ne savait pas si je passerais* par là

ne présuppose pas <je suis bien passé par là>, ce qui se vérifie de ce qu'on peut enchaîner par une négation :

(1c) Ma fille *ne savait pas si je passerais* par là. Et de fait je n'y suis pas passé.

2.3. Du conditionnel dans les complétives introduites par un verbe factif négatif

Après avoir présenté notre méthodologie et explicité la problématique, nous développerons l'analyse que nous faisons du conditionnel dans ce type d'emploi.

2.3.1. Méthodologie

Dans l'ensemble des verbes factifs, nous avons sélectionné trois d'entre eux : *savoir*, *se douter*, *ignorer* pour plusieurs raisons :

– Outre *savoir*, prototypique des factifs cognitifs, nous avons retenu *se douter*, proche sémantiquement de *savoir*, mais de modalité épistémique différente, et *ignorer*, antonyme de *savoir*. Nous voulions vérifier si les faits étudiés tenaient à la factivité elle-même, ou variaient en fonction de la modalité épistémique associée à chaque verbe ; et si la différence entre la négation prédicative (*ne pas savoir*, *ne pas se douter*) et la négation lexicale (*ignorer*) était pertinente. Il s'est avéré que la différence de modalisation épistémique (*savoir* / *se douter*), ou de marquage de la négation (*savoir*, *se douter* / *ignorer*) n'avait pas de pertinence pour le fait étudié.

– Ces trois verbes, actualisés à l'imparfait, au passé simple, au passé composé, ou au plus-que-parfait, peuvent poser une relation d'ultériorité dans le passé, qui fait l'objet de notre étude.

(1d) ma fille *savait* / *se doutait* / *ignorait* que je *passerais* par là.

– Afin de traiter la question diachroniquement, nous avons fait appel essentiellement à des données écrites : d'une part, la Base de Français Médiéval (IX^e - fin XV^e siècle, corpus BFM2016 et PALAFRAFRO) ; et d'autre part, la base textuelle Frantext et le corpus PRESTO issu du projet ANR-DFG PRESTO (XV^e - XXI^e siècle). Nous avons complété ces recherches pour le français oral par le corpus *Ladrecht* (1990, entretiens réalisés à la suite de la lutte des mineurs cévenols en 1980-81). Nous avons extrait de ces corpus l'ensemble des textes comprenant des emplois au passé (imparfait, passé simple, passé composé, au plus-que-parfait) des verbes *savoir*, *se douter*, *ignorer* (+ *que*), en modalité affirmative (positive ou négative).

2.3.2. Position du problème

Distinguons les énoncés de type X des énoncés de type Y :

Type X : Ma fille *savait* / *se doutait* / *n'ignorait pas* que je *passerais* par là.

Type Y : Ma fille *ne savait pas* / *ne se doutait pas* / *ignorait* que je *passerais* par là.

Dans X, le conditionnel est *subjectif* (l'ultériorité s'origine dans l'énonciation du sujet de l'énoncé), et secondairement *objectif* (le sujet de l'énonciation, du fait de la factivité des procès *savoir*, *se douter*, *ignorer*, pose comme vrai et réalisé le procès *passer par là*). Ce type de construction s'accorde avec l'hypothèse du conditionnel dialogique : le procès *passer par là* est posé comme ultérieur à partir du sujet de l'énoncé *ma fille* ; ce n'est que complémentarément, du fait de la factivité du verbe introducteur, qu'apparaît la présupposition selon laquelle le sujet de l'énonciation valide le procès au conditionnel comme effectif, à la différence de ce qui se passerait avec un verbe non factif : *ma fille pensait que je passerais par là*.

Rien de tel avec Y : si le *contexte* reste subjectif (présence d'un sujet de l'énoncé, *ma fille* et d'un verbe introducteur), le *point de vue* ne l'est pas² : la négation de *savoir* comme de *se douter*, le sens lexical négatif de *ignorer* démettent le sujet de l'énoncé *ma fille* de sa possible fonction d'énonciateur rapporté à partir duquel se construirait l'ultériorité. Il y a bien ultériorité du procès *passer* par rapport au procès de la principale, et comme dans X, présupposition de l'effectivité du procès *passer*. Mais seul le sujet de l'énonciation en est comptable, du fait de l'invalidation du sujet de l'énoncé en tant qu'énonciateur.

Nous avons posé que le conditionnel subjectif apparaît dès les premiers textes, alors que l'emploi objectif, apparaît, au terme d'un long processus de grammaticalisation, seulement au XIX^e siècle. On devrait avoir le conditionnel dans les tours X dès l'ancien français, et ne trouver le conditionnel dans les tours Y que bien plus tardivement. Cette hypothèse est-elle validée par les données relevées ?

2.3.3. Analyse des données (1)

L'actualisation temporelle du procès de la complétive s'avère différente selon que le sujet de l'énoncé est validé (type X) ou invalidé (type Y) en tant qu'énonciateur à partir duquel se construit l'ultériorité.

(i) Énoncé de type X

Dès l'ancien français, le procès de la complétive est actualisé au conditionnel :

(11) Et bien *savoit* qu'il ***seroit*** rois / et ele meisme enoree, /riche reine coronee. (Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, 1160)

(12) [...] et parolent ensemble de maintes choses, mais de mengier n'i ot il onques parlé, por ce qu'il *savoient* bien qu'a celui point en ***parleroient*** il por noient. (Anonyme, *La queste du Saint Graal*, 1220)

Conditionnel que l'on retrouve au fil des siècles (jusqu'en français contemporain) :

(13) Et par ce que je *me doutay* bien qu'elles ***auoient*** assez de curiosité pour venir voir ce que je ferois, je m'en allay devant l'autel, où faisant semblant de me mettre enterre, je tiray les poils de cheval. (H. d'Urfé, *L'Astrée*, 1607)

(14) Le soir il y eut comédie française. On *sut que* M. De Mortemart ***commanderoit*** cette année l'escadre de vaisseaux qu'on arme dans la Méditerranée. (Ph. de Dangeau *Journal*, 1686)

(15) Il *ne put ignorer* que ceux auxquels il se communiqueroit davantage, ***seroient*** infailliblement les plus méchants. (J.-B. Robinet, *De la nature*, 1761)

(16) on *savait* que ça [le conflit] ***serait*** dur eh / que ça ***se réglerait*** pas / (corpus Ladrecht, 1990)

Parallèlement, on trouve des occurrences où l'ultériorité est actualisée (à partir du XVII^e siècle) par *devait* + inf., et (à partir du XVIII^e siècle) par *allait* + inf. :

² Nous devons la pertinente distinction *contexte subjectif (opaque) / point de vue subjectif* à L. Gosselin que nous remercions.

(17) Je **savais** que ma parente **devait venir** au-devant de moi jusqu' à Alcovendas, qui n'est éloigné de Madrid que de six lieues. (M.-C. Aulnoy, *Relation du voyage d'Espagne*, 1691)

(18) Behram ordonna de tirer le prince Assad de la caisse et le fit mettre à la chaîne pour s'assurer de lui, de crainte, comme il **n'ignorait pas** qu'on **allait le sacrifier**, que de désespoir il ne se jetât dans la mer. (A. Galland, *Les Mille et une nuits*, 1715)

(ii) Énoncés de type Y

Le procès ultérieur de la subordonnée complétive n'a pas pour origine énonciative le sujet de l'énoncé du fait de la négation prédicative (*ne pas savoir*, *ne pas se douter*) ou lexicale (*ignorer*). La première occurrence que nous ayons pu relever (XV^e siècle) signifie l'ultériorité par *devoir*_{subj. imp.} + inf. :

(19) Jaquemés, nous avons bien oi ce que vous avés dit; et qant nous venimes ichi, nous **ne savions pas** que vous nous **deuissiés aparler** de ceste matere, et nous est assés nouvelle. (J. Froissart, *Chroniques*, 1400)

L'auxiliaire *devoir* marque l'ultériorité ; le subjonctif imparfait procède de *ne pas savoir que* : au moins jusqu'au XVII^e siècle, les procès des propositions complétives introduites par une principale négative tendaient à être au subjonctif (Fournier 1998 : 350), que l'on analysera à la suite de Damourette et Pichon comme notant le « non-jugement » (*op. cit.* : § 1869).

L'on retrouve cette structure en français classique (20, 21) et moderne (22) ; nous n'en avons pas relevé en français contemporain :

(20) Comme [Dom Juan] était le prince de l'Europe le plus beau et le mieux fait, il avait plu d'abord à la princesse d'Eboli, qui *ne savait pas* que la reine **dût être** fatale à tous ses desseins. (C. de Saint-Réal, *Dom Carlos*, 1672)

(21) La servante parut surprise de me voir ; elle *ignorait* que je **duisse arriver**. (J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, 1778)

(22) Nous ne connaissons pas l'histoire d'Ayrton, à ce moment ; nous *ignorions* qu'on **dût venir** le rechercher un jour, et quand nous avons su cette histoire, la saison était trop avancée pour nous permettre de retourner à l'île Tabor. (J. Verne, *L'Île mystérieuse*, 1874)

Parallèlement, on trouve, à partir du XVII^e siècle, *devoir*_{indic. imp.} + inf. (et à partir du XVIII^e siècle, *aller*_{indic. imp.} + inf.), et ce jusqu'en français contemporain, par *ré-invasion nynégocentrique* diraient Damourette et Pichon (*op. cit.* : § 1881), le sujet de l'énonciation « affirm[ant] la vérité du fait nié » :

(23) [l'Espagne] **ne savait pas que** le prince qui lui fit perdre tant de ses vieux régiments à la journée de Rocroy en **devait achever** les restes dans les plaines de Lens. (J.-B. Bossuet, *Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé*, 1687)

(24) Elle *ignorait* que c'était sur elle-même que **devait tomber** toute la colère du ciel et la rage de nos ennemis. (A. Prévost, *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*, 1731)

L'absence initiale de conditionnel dans les tours Y est d'autant plus significative que ce temps apparaît non seulement avec les tours X, mais également avec les factifs négatifs introduisant une percontative (*ne pas savoir si*) :

(25) [...] et n'osoient encores en publicque se declairer contre le roy, par especial le duc de Millan et Veniciens, qui encores *ne savoient si* la ligue dont il estoit question *se concluroit*. (Ph. de Commines, *Mémoires*, 1491)

À la différence de *ne pas savoir que*, *ne pas savoir si* présuppose une activité énonciative du sujet de l'énoncé : les intrigants en (25) *savent qu'*une ligue est en train de se réaliser mais *ne savent pas si* elle aboutira.

Ce n'est qu'au XVII^e siècle que nous trouvons une première (et unique) occurrence au conditionnel (26) ; le tour tendra à se répandre au XVIII^e siècle (27-29) :

(26) Lorsque vous avez eu soin de la sépulture de votre rival, vous *ne saviez pas* que vous *feriez* une chose contre son intention, et qui vous servirait un jour. (M. de Scudéry, *Clélie*, 1654)

(27) Mon mari est si vieux. Eh! ne savez-vous pas bien qu'il l'était quand vous l'avez épousé? lui dis-je. Non, reprit-elle, je ne songeais pas à cela, et je *ne savais pas* que j'y *songerais*. (P. Marivaux, *L'Indigent philosophe*, 1728)

(28) Ils *ne savaient pas* que leurs livres *seraient lus* un jour par des Bretons et par des Gaulois. (Voltaire, *La Bible enfin expliquée*, 1776)

(29) Et puis Ollivier a cru qu'il n'y avait qu'à tuer, tuer, tuer des enfans, et il ne *s'est pas douté* qu'un de ces enfans qui conserverait la vie par quelque instinct de la tendresse maternelle, me *toucherait* plus qu'un cent qu'on aurait tués. (D. Diderot, *Salon de 1767*, 1768)

Confirmation de notre hypothèse : le conditionnel, initialement d'emploi seulement subjectif (tours X), n'apparaît pas, dans les premiers textes, dans les tours Y qui récusent le sujet de l'énoncé comme origine énonciative de l'ultériorité. Il faut attendre le XVII^e siècle pour qu'il en soit capable.

Notons par ailleurs qu'il le fait antérieurement à l'emploi objectif que nous avons étudié précédemment, *i. e.* hors de cette dépendance factive, et que nous avons daté du XIX^e siècle (5). Nous y verrons une étape sur le chemin de la grammaticalisation de l'emploi subjectif en emploi objectif, très précisément celle du *switch context* selon le scénario de Heine (2002) (*initial stage, bridging context, switch context, conventionalization*) qui souligne l'influence déterminante du contexte dans l'apparition d'un sens nouveau. Le passage de la valeur source A (ultériorité subjective) à la valeur cible B (ultériorité objective) peut être représenté ainsi : (i) A > (ii) Ab > (iii) aB > (iv) B.

Soit le chemin de grammaticalisation ainsi balisé :

(i) *Initial stage* (A) : le conditionnel est en emploi subjectif : l'ultériorité se calcule à partir du sujet de l'énoncé, en discours rapporté indirect (3, 4).

(ii) *Bridging context* (Ab) : dans les tours de type X, le cotexte (verbe factif introduisant une complétive), tout en permettant le fonctionnement subjectif (A) induit l'inférence selon laquelle le sujet de l'énonciation valide le procès comme effectif (b) (11-16).

(iii) *Switch context* (aB) : au XVII^e siècle, apparaît le tour de type Y, en retravail de X. Formellement, l'emploi reste subjectif de par la mention d'un sujet de l'énoncé (a) qui implique un contexte opaque ; mais du fait de la négation prédicative (*ne savait pas que*, *ne se doutait pas que*) ou lexicale (*ignorait que*) du verbe factif introducteur, ledit sujet ne saurait être le point de vue énonciatif à partir duquel se calcule l'ultériorité. L'ultériorité est posée

objectivement (B), à partir du procès factif, ce qui implique que le sujet de l'énonciation la valide comme effective ((1), (26-29)).

(iv) *Conventionalization* (B) : au XIX^e siècle, le conditionnel peut s'émanciper de la dépendance à un factif négatif et signifier l'ultériorité proleptique par lui-même (5, 8), sans aucun philtre contextuel subjectif. Ultériorité proleptique qui en vient, à la fin du XX^e siècle, à s'affaiblir en simple succession (9). Ajoutons que s'il est possible d'analyser le tour factif négatif comme *switch context*, il convient de le penser non comme l'étape mais comme une étape de la grammaticalisation du conditionnel subjectif en conditionnel objectif.

Qu'en est-il de cette construction à l'oral ? Là également le conditionnel est de mise :

(29) je *savais pas* qu'on *ferait* une bataille comme ça [...] / ils [les journalistes] *savaient pas* que sur la route il se *passerait* tant de choses / parce que c'était /c'était quand même impressionnant sur la route eh (interview, corpus *Ladrecht*, 1990)

Fait d'autant plus notable que, à l'oral, la grammaticalisation en emploi objectif n'a pas atteint le stade (iv) de la conventionnalisation : nous n'avons relevé aucune occurrence de ce type, hormis dans l'oral préparé des médias.

2.3.4. Analyse des données (2)

Afin d'obtenir des données diachroniques quantitatives, nous avons fait un relevé systématique, dans Frantext, des occurrences de *ne pas savoir que* (128), *ne pas se douter que* (52), *ignorer que* (26) à l'imparfait, en modalité affirmative, soit un total de 206 occurrences. Nous donnons les résultats groupés des trois constructions, dans la mesure où la répartition des marques par lesquelles se signifie l'ultériorité au fil des siècles est semblable d'une construction à l'autre.

Nous avons vu que l'ultériorité pouvait dans le type Y se réaliser de 4 façons : *devoir*_{sub.imp.} + inf., *devoir*_{ind.ic.imp.} + inf., *aller*_{ind.ic.imp.} + inf. et conditionnel. Le tableau suivant propose la répartition de chacune selon les siècles. Le premier chiffre (nombre d'occurrences relevées) n'a pas d'importance directe dans la mesure où la base de données FRANTEXT n'est pas équilibrée selon les siècles. Ce qui est pertinent, ce sont les pourcentages par siècle de chacune de ces quatre constructions :

	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX /XXI	Total
<i>devoir</i> _{sub.imp.} + inf.	1 (100%)	0	0	2 (25%)	6 (15,5%)	0	9 (4,3%)
<i>devoir</i> _{ind.ic.imp.} + inf.	0	0	1 (50%)	1 (12,5%)	2 (5%)	5 (3,5%)	9 (4,3%)

<i>aller</i> _{ind.imp.} + inf.	0	0	0	0	6 (15,5%)	32 (20,5%)	38 (18,4%)
conditionnel	0	0	1 (50%)	5 (62,5%)	25 (64%)	119 (76%)	150 (72,8%)

Tableau 1 : répartition des différentes actualisations du procès de la complétive des tours factifs négatifs selon les siècles

Le conditionnel est, des quatre réalisations possibles de l'ultériorité du passé dans la complétive des tours *ne pas savoir que*, *ne pas se douter que*, *ignorer que* à l'imparfait, la réalisation prépondérante : 72,8% des 206 occurrences. La première, *devoir*_{subj.imp.} + inf., forme initiale de réalisation du tour, restera présente sporadiquement jusqu'au XIX^e, pour disparaître au XX^e siècle. La seconde, *devoir*_{indic. imp.} + inf., présente dès le XVII^e siècle, n'a jamais vraiment pris de l'importance, même si elle est toujours vivante aujourd'hui. Le tour *aller*_{indic. imp.} + inf. se développe à partir du XIX^e siècle, mais sans vraiment concurrencer le conditionnel : il ne représente aux XX^e/ XXI^e siècles que 20,5% des occurrences, contre 76% pour le conditionnel. Le conditionnel marginalise les autres réalisations : il apparaît comme la forme idoine pour signifier l'ultériorité du passé.

Conclusion

L'emploi du conditionnel dans les complétives dépendant d'un factif négatif, s'il n'est pas dialogique, ne nous semble pas invalider pour autant l'approche de la *valeur en langue* de ce temps en termes d'hétérogénéité énonciative car il en procède. En témoigne son apparition tardive au cours de l'histoire de la langue, par grammaticalisation, du conditionnel subjectif. Alors que dans les tours factifs qui posent le sujet de l'énoncé comme origine énonciative de l'ultériorité (type X) le conditionnel est présent dès l'ancien français, il faut attendre le français classique pour le voir apparaître dans les tours factifs qui, de par la négation (prédicative ou lexicale) (type Y), démettent le sujet de l'énoncé de cette fonction.

Sur le chemin de grammaticalisation du conditionnel subjectif en conditionnel objectif, nous avons fait l'hypothèse que le tour peut être analysé comme étape de *switch context*. Si le procès ainsi actualisé est bien inscrit dans l'unilinéarité effective du passé, la valeur *cible* d'ultériorité *objective* n'est pas dégagée dans son autonomie, ce dont attestent les traces contextuelles de la structure source *subjective* : la dépendance syntaxique de la complétive et la présence formelle d'un sujet de l'énoncé qui pourrait être à l'origine de l'ultériorité, si ce n'était la négation – prédicative, lexicale – du verbe factif introducteur qui l'invalide en tant que tel. Il nous paraît significatif que l'oral en reste à cette étape, et n'atteigne pas – pour l'heure – le stade ultime de la *conventionnalisation* où le conditionnel, libéré de toute rémanence contextuelle de ses origines dialogiques, signifie l'ultériorité dans le passé objectivement.

L'hypothèse du tour Y comme *switch context* sur le chemin de grammaticalisation de l'emploi subjectif en emploi objectif que nous avons développée devra être testée sur d'autres verbes factifs, notamment *deviner*, *être averti*, *prendre conscience*, *oublier*.

Références bibliographiques

- Abouda L. (1997). *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, thèse de doctorat, Paris VII.
- Asic T., Bres J., Dodig M. et Torterat F. (2017). Conditionnel temporel objectif et tournures non téléonomiques en français et en serbe, *Travaux de linguistique* 75, 7-29.
- Bres J. (2009). Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif, *Langue Française* 163, 21-39.
- Bres J. (2010a). Alors comme ça, le conditionnel serait une forme dialogique..., in Colas-Blaise M., Kara M., Perrin L. et Petitjean A., (éd.), *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage*, Metz : Presses universitaires de Metz, 201-225.
- Bres, J. (2010b). *Arthur, où t'as mis ton corps ?* Conditionnel et actualisation de l'effet de sens historique, in Bres J., Arabyan M., Ponchon Th., Rosier L., Tremblay R. et Vachon-l'Heureux P., (éd.), *Le concept d'actualisation en psychomécanique*, Limoges : Lambert Lucas, 193-204.
- Bres J. (2012). Conditionnel et ultériorité dans le PASSÉ : de la *subjectivité* à l'*objectivité*, Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Lyon, 4-7 juillet, 1719-1730. <http://www.ilf-cnrs.fr/>
- Bres J, Nowakowska A. et Sarale J.-M. (2018), *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*, Paris : Garnier.
- Damourette J. et Pichon E. ([1911-1936]1970). *Des mots à la pensée*, tome 5, Paris : D'Arthey.
- Du Bois J. W. (2014). Towards a dialogic syntax, *Cognitive Linguistics* 25 (3), 359-410.
- Fournier N. (1998). *Grammaire du français classique*, Paris : Belin.
- Gardies J.-L. (1975). *La logique du temps* : Paris, PUF.
- Gosselin L. (2014). Sémantique des jugements épistémiques : degré de croyance et prise en charge, *Langages* 193, 63-81.
- Haillet P. P. (2002). *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*, Paris : Ophrys.
- Heine B. (2002). On the role of context in grammaticalization, in Wischer I. & G. Diewald (eds), *New Reflections on Grammaticalization*, Amsterdam: John Benjamins, 83-101.
- Kiparsky P. & Kiparsky C. (1971). Fact, in D. D. Steinberg & L. A. Jakobovits (eds), *Semantics. An Interdisciplinary Reader in Philosophy, Linguistics, and Psychology*, Cambridge: Cambridge University Press, 345-369.
- Korzen H. et Nølke H. (1990). Projet pour une théorie des emplois du conditionnel, in Halmøy O., Halvorsen A., Lorentzen L. (éd.), *Actes du II^e congrès des romanistes scandinaves*, Université de Trondheim, 273-300.
- Kripke S. (1963). Semantical Considerations on Modal Logic, *Acta Phil. Fennica* 16, 83-94.
- Martin R. (1981). Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel en français), *Langages* 64, 81-92.
- Nilsson-Ehle H. (1943). Le conditionnel « futur du passé » et la périphrase *devait* + infinitif, *Studia neophilologica* 16, 50-88.
- Reichenbach H. ([1947]1966). *Elements of symbolic logic*, New York: Free Press.
- Rescher N. & Urquart A. (1971). *Temporal logic*, Vienne, New York: Springer-Verlag.
- Vuillaume M. (2001). L'expression du futur du passé en français et en allemand, in Dendale P. et Tasmowski L. (éd.), *Le conditionnel en français*, Metz : Presses universitaires de Metz, 105-124.

